Conseil scientifique - Formation plénière
Mardi 30 janvier 2024, 14h – 15h30
Compte rendu

Présents : Eberhard Kienle, Mirna Safi, Régis Bismuth, Pierre François, Roberto Galbiati, Philippe Coulangeon, Sophie Dubuisson Quellier, Dina Waked, Anne Revillard, Martin Aranguren, Sylvain Parasie, Isabelle Méjean, David Todd, Réjane Sénac, Florence Faucher, Helena Alviar, Séverine Dusollier, Janie Pélabay, Florence Haegel, Émilien Ruiz, Didier Demazière, Louise Guttin-Vindot, Lucas Puygrenier, Lucien Thabourey, Régis Bismuth, Kevin Arceneaux, Emanuele Ferragina, Emeric Henry, Stéphanie Balme, Guillaume Tusseau, Anne-Solenne De Roux, Sergei Guriev

Absents ou excusés : Mathias Vicherat, Florence Bernault, Emanuele Ferragina, Stefan Pollinger, Sabine Dullin, Paul-André Rosental

Assistent à la réunion :
Bénédicte Barbé, chargée de mission, DS
Alain Chenu, Référent intégrité scientifique
Antonin Schiera, directeur adjoint du pôle académique, DRH
Marie Scot, chargée de mission Intégrité scientifique
Sabrina Tonetti, directrice du pôle académique, DRH

---

1 / Point d'information sur le Conseil de l'Institut du 30 janvier 2024

Eberhard Kienle indique que, conformément aux recommandations de la commission inter-conseils, un Conseil de l'Institut extraordinaire s'est tenu ce jour en présence de Mathias Vicherat, qui interviendra également au Conseil d'administration prévu le 31 janvier. Eberhard Kienle précise que Mathias Vicherat s'adressera ensuite aux autres conseils, dont le Conseil scientifique le 5 mars. Eberhard Kienle indique que Mathias Vicherat a expliqué sa décision de se mettre en retrait, et a fait des propositions pour les mois à venir, notamment en matière de communication et de gouvernance. Eberhard Kienle ajoute que certains membres du Conseil de l'Institut se sont interrogés sur le retour du directeur et sur la procédure mise en place à travers la

commission inter-conseils, mais il estime qu'il y a eu un certain consensus des points de vue.

Eberhard Kienle précise en outre que lors du CS plénier du 5 mars, les membres seront invités à rendre un avis sur la personne qui aura été sélectionnée pour prendre la direction de l'Ecole de la recherche, à l'issue des auditions qui auront lieu le 9 février.

Florence Haegel demande des précisions sur les modalités de participation du Conseil scientifique à la commission inter-conseils, et sur l'hypothèse de la création d'un bureau du Conseil scientifique.

Eberhard Kienle répond que la commission inter-conseils, procédure ad hoc et provisoire, comprenait les bureaux des Conseils qui ont un bureau et le président des Conseils qui n'ont pas du bureau, à savoir le Conseil de la vie étudiante et de la formation (CVEF) et le CS. Cette commission inter-conseils n'existe plus désormais, mais le débat sur l'évolution des statuts du Conseil scientifique pourra être ouvert.

Lucas Puygrenier évoque l'impression d'un report systématique des débats et des questions de fond et s'étonne que l'on puisse parler de consensus alors qu'il y a eu des blocages le jour du retour du directeur et de la rentrée du second semestre. Les doctorants considèrent, comme ils l'avaient dit au dernier CS, que Mathias Vicherat a été nommé dans un contexte très particulier, avec beaucoup d'attentes de la part des différentes communautés sur les questions des VSS, et que les soupçons à son encontre sont bien trop graves pour pouvoir continuer de travailler comme avant. Lucas Puygrenier indique que les doctorants ne comprennent donc pas qu'il n'y ait pas de décision qui soit prise et que le directeur n'ait pas aujourd'hui présenté sa démission. Lucas Puygrenier indique qu'il faut aussi entendre ce discours et ces doutes.

Eberhard Kienle indique que lorsqu'il a parlé de consensus, il faut le relativiser. Il explique que la majorité des membres, et non la totalité des membres, semblait être acquise à la solution recommandée par la commission inter-conseils. Eberhard Kienle rappelle que, suivant ces recommandations, Mathias Vicherat s'est exprimé devant le Conseil de l'Institut, s'exprimera devant le Conseil d'administration de la FNSP le 31 janvier, puis dans les autres conseils dans les prochaines semaines.

Janie Pélabay s'interroge sur le rôle de Mathias Vicherat quant aux questions de VSS. Elle rappelle que pendant la période de retrait, il était question que ce soit le recteur qui soit saisi sur les questions de VSS, et s'interroge sur les modalités de saisie de la CEIP depuis le retour du directeur. Elle s'étonne par ailleurs de l'absence de communication officielle interne sur le retour effectif du directeur, indiquant l'avoir elle-même appris par la presse.

Dina Waked précise que pendant la période de retrait, c'était effectivement le rectorat qui était chargé de la saisie de la CEIP sur les cas de VSS. Cette délégation n'est plus possible depuis son retour, mais Mathias Vicherat a fait savoir que, jusqu'à la fin de l'enquête, il suivra systématiquement les recommandations de la CEIP.

Réjane Sénac s'interroge sur l'absence de communication concernant le retour de Mathias Vicherat et les blocages sur les différents campus ; elle s'étonne que les

directrices et directeurs de départements n'aient pas été sollicités quant à la décision de passer les cours en distanciel pour faire face au blocage.

Anne-Solenne De Roux explique l'ensemble de la démarche adoptée à l'occasion de ce blocage, qui est la réplication de procédures en vigueur depuis 2020, qui peuvent bien entendu être améliorées si nécessaire : elle indique qu'en anticipation de difficultés, certains cours ont été déplacés dans d'autres bâtiments que le 27 rue Saint Guillaume ; en complément, les directeurs exécutifs d'écoles et du collège, en lien avec les doyens, ont été mobilisés dès 6h30 pour s'adapter en temps réel à la situation, et proposer aux enseignants soit de reporter les cours, soit de les maintenir via zoom, comme cela est le cas depuis la crise sanitaire liée au Covid à l'occasion de grèves des transports, manifestations, blocages étudiants, etc. Cette procédure semblait jusqu'à présent donner satisfaction, bien qu'étant vraisemblablement perfectible. Anne-Solenne de Roux ajoute qu'à sa connaissance, les directeurs et directrices de département n'étaient jusqu'alors pas inclus dans la gestion en temps réel des reports/annulations/passage en visioconférences, mais qu'elle accueillera toutes les propositions concrètes qui pourraient être faites.

Plusieurs membres du Conseil scientifique indiquent que, d'une manière générale et plus encore pour les blocages de la veille, les informations ne sont pas suffisamment relayées, et ne concernent pas que l'enseignement et les enseignants, mais aussi toutes les personnes qui ont besoin d'accéder aux locaux (personnel administratif, personnes extérieures convoquées pour des soutenances, etc.). Il est par ailleurs souligné qu'à plusieurs reprises ces dernières années, même s'il n'y avait pas de communication en temps réel en cours de journée, il était devenu d'usage qu'un communiqué interne soit adressé à toutes les communautés en fin de journée pour faire un point d'information au niveau institutionnel sur les raisons de tel ou tel blocage. Dans cette perspective, la communication revêt un enjeu logistique, mais également un enjeu symbolique qu'il importe de ne pas sous-estimer.

Anne-Solenne De Roux entend, que concernant l'impact sur les enseignements, il y a des progrès à faire et des marges d'amélioration. Elle indique que d'autre part, il y a un volet concernant l'ensemble des personnels, qu'ils soient académiques ou administratifs, qui travaillent sur un site particulier et qu'en principe, la DRH adresse des messages adressés à toutes les personnes qui travaillent dans un site particulier — s'ils peuvent accéder ou non à ce bâtiment, ainsi que la durée de la situation.

Eberhard Kienle propose de clore le sujet en suggérant que les mesures nécessaires soient prises pour améliorer autant que possible la communication. Sergei Guriev confirme que cette recommandation sera transmise à la direction de la communication.

2 / Présentation du rapport d'activité du référent à l'intégrité scientifique

Alain Chenu indique que la fin de l'année 2023 a été marquée, en matière d'intégrité scientifique, par l'abrogation du décret sur l'intégrité scientifique de 2021. Toutes les dispositions du décret ont été intégrées dans le Code de la recherche, ce qui consolide

institutionnellement les activités d'intégrité scientifique. Alain Chenu indique que dans un premier temps, Marie Scot présentera le bilan, puis il reprendra la parole pour évoquer les perspectives.

Marie Scot indique qu'au niveau du bilan, ce qui doit être noté, c'est une augmentation très forte de l'activité. Cette forte croissance concerne d'abord une des missions du référent à l'intégrité scientifique, celle de la sensibilisation et de la formation : en effet, du premier cycle au troisième cycle, des formations à destination des étudiants ont été déployées. Marie Scot précise que pour les premiers et deuxièmes cycles, cinq modules en ligne d'une heure trente ont été développés, en français et en anglais, qui sont à disposition sur Moodle pour chaque étudiant, et que chaque élève doit suivre. Ces modules permettent de se familiariser à la fois avec les enjeux, les bonnes pratiques d'écriture académique, ce qu'est une fraude, et avec les procédures et instances qui sont mobilisées dès qu'il y a une allégation de manquement. Marie Scot indique en outre que le travail s'est aussi poursuivi au niveau de la formation des étudiants de recherche (masterants et doctorants), avec une formation délivrée par Alain Chenu, Nicolas Sauger et elle-même à l'École de la recherche, en français et en anglais. Marie Scot rappelle qu'une grande conférence inaugurale est proposée à tous les étudiants pour poser les enjeux à la fois de l'éthique de la recherche et de l'intégrité scientifique, et qu'ensuite les étudiants doivent choisir deux ateliers obligatoires parmi huit, qui portent sur les risques éthiques et l'enquête ethnographique, l'entretien, les données, les sondages, les expérimentations, les archives, les populations objets sensibles ou les terrains sensibles. Marie Scot indique que la nouveauté cette année est qu'il leur est demandé de remplir le questionnaire d'auto-évaluation des risques éthiques, qu'ils rempliront s'ils passent devant un comité d'éthique de leur recherche. Marie Scot indique que cela peut aussi, s'ils demandent un avis au comité d'éthique de la recherche, accélérer la pré-instruction de cet avis, puisqu'ils auront tous été familiarisés avec cet exercice.

Marie Scot évoque ensuite une deuxième grande mission : les conseils et la délivrance d'avis de conformité éthique. Elle explique que cette mission a été en très forte croissance, puisque les saisines ont été multipliées par quatre en un an, pour le même nombre de personnes au niveau RH. Marie Scot indique que les avis de conformité passent devant le comité de déontologie de la recherche, dont certains des membres du CS font partie. Elle ajoute que le rôle du Référent Intégrité Scientifique (RIS) est en amont d'accompagner les porteurs et porteuses de projets, c'est-à-dire leur faire remplir le questionnaire évoqué précédemment, mais également de les rencontrer avant le passage devant le comité de déontologie de la recherche. Le rôle du RIS est également de vérifier que les recommandations faites par le comité de déontologie de la recherche sont appliquées par le porteur de projet une fois l'avis rendu. Enfin, le RIS rédige un rapport d'activité, que Sergei Guriev présentera plus tard lors de ce CS.

Marie Scot indique en outre que parallèlement à cette activité du comité de déontologie de la recherche, des avis de conformité éthique sont parfois directement délivrés par le RIS. Elle précise toutefois que cela va changer. En effet, jusqu'alors, la saisine du comité de déontologie de la recherche ne concernait que les projets financés, et que les projets portés par la faculté permanente ; pour tous les autres,

doctorants notamment, ou demandes d'avis de conformité exigés par des revues et des éditeurs anglo-américains, c'était le RIS qui rendait cet avis. Il a toutefois été constaté que le RIS n'était pas en mesure de répondre à cette demande, puisqu'il y avait autant d'avis de conformité éthique qui passaient en externe par le RIS, que d'avis qui passaient devant le comité d'éthique de la recherche. D'autre part, il a aussi été constaté que le RIS n'était pas nécessairement légitime aux yeux des interlocuteurs partenaires universitaires étrangers, ou éditeurs ou revues, à délivrer cet avis, qui habituellement est délivré par une instance collégiale. Marie Scot indique donc que des changements vont être proposés.

Marie Scot indique en outre que le RIS a beaucoup été saisi par des masterants et par des doctorants, et par des collègues, hors besoin d'avis de conformité, mais uniquement pour des conseils. Marie Scot souligne que c'est à la fois une bonne chose, puisque cela montre une sensibilité accrue, et que le RIS est très visible, mais que c'est aussi très chronophage. Marie Scot ajoute que le RIS a aussi été sollicité par de la direction, à la fois pour des affaires touchant à la liberté académique, ou tout simplement pour indiquer à la direction générale, à la direction de la formation, ou encore au secrétariat général, des points de risques éthiques encourus par l'institution du fait de procédures ou dispositifs insuffisamment développés. Le RIS a donc un rôle de veille et d'appel à la vigilance sur un certain nombre de pratiques.

La troisième mission concerne l'instruction des allégations de manquement. Marie Scot explique en effet que lorsqu'une fraude est supposée, une procédure d'enquête, dont les modalités sont décrites dans le Code de la recherche, est mise en place. Cette procédure est assez complexe : une première étape concerne la recevabilité, suivie d'une étape d'instruction contradictoire, confidentielle, où les différentes parties sont reçues, puis de la rédaction d'un rapport qui circule ensuite auprès des différentes parties prenantes, invitées à faire des commentaires. Le rapport final est remis au directeur qui décide des suites à donner. De la même manière que pour les VSS, le RIS pré-instruit mais ne juge pas. Marie Scot explique que depuis les deux ans et demi où le RIS est en fonction, il y a eu sept affaires à traiter, dont trois encore en cours, portant essentiellement sur des questions liées à l'invisibilisation d'auteurs ou d'autrices, sur l'auto-plagiat, et de plus en plus au respect des bonnes pratiques de déontologie professionnelle (ne pas injurier ses collègues, lorsqu'il y a une controverse, argumenter et rester sur un plan scientifique, etc.). Marie Scot souligne qu'il s'agit là de controverses très actuelles, que les membres du CS connaissent, et que ces dernières posent de sérieux problèmes. Marie Scot explique qu'au niveau de ces instructions, la difficulté de ces instructions est souvent le temps de traitement. Si, la plupart du temps, les dossiers peuvent être finalisés en trois ou quatre mois, les délais sont allongés dès lors qu'il est nécessaire de co-instruire avec d'autres institutions (CNRS, autre université). Marie Scot ajoute en outre que les accusés ou les plaignants peuvent aussi parfois mettre jusqu'à huit mois à envoyer des pièces ou à commenter le pré-rapport. Il y a en effet aussi une douleur dans le processus d'instruction qui fait qu'il n'y a pas forcément une réactivité très forte, ou parfois même une lassitude de la part des personnes (accusées comme plaignantes). Marie Scot attire en outre l'attention du CS sur les enjeux de confidentialité. La démarche du RIS est de maintenir une confidentialité totale dans la période d'instruction, confidentialité parfois mise à

mal par la personne mise en cause qui peut s'ouvrir de la question à son directeur d'unité ou de département, ce qui complexifie les démarches d'instruction. Elle souligne la nécessité de maintenir un haut niveau de confidentialité tout au long de l'instruction.

Alain Chenu reprend ensuite la parole pour aborder les perspectives et les points de vigilance. Il indique, s'agissant de perspectives, que pour ce qui concerne les formations en ligne à destination des premiers et seconds cycles, l'obligation est actuellement théorique, mais que l'assiduité n'est pas vérifiée, ce à quoi il faudrait remédier. Un deuxième domaine de développement des activités concerne la formation des formateurs eux-mêmes. Alain Chenu indique en effet que les enseignants et les équipes pédagogiques ne sont pas toujours au courant des développements en matière d'intégrité scientifique, et il paraît donc nécessaire de dégager des moyens pratiques pour leur permettre de participer à des sessions de formation, incluant le RIS lui-même. En troisième lieu, Alain Chenu indique qu'il serait souhaitable de pouvoir traiter de manière plus systématique les fraudes étudiantes. Si, actuellement, peu de fraudes sont signalées, cela pourrait tenir au fait de la difficulté pour les équipes pédagogiques à repérer et à instruire un dossier (développement de l'intelligence artificielle, imperfection des outils de détection du plagiat, etc.). Il s'agit donc en priorité de former les acteurs, et d'intégrer des personnels académiques dans la cellule intégrité académique en charge du traitement des fraudes. Alain Chenu indique une autre piste de développement nécessaire : l'ajout de mentions liées à l'intégrité académique dans les conventions de financement ou les partenariats de recherche qui sont contractés à Sciences Po. Alain Chenu souligne en effet que s'il y avait explicitement un renvoi à des codes précisant les règles en matière d'intégrité scientifique, il serait plus facile ensuite d'intervenir en cas d'écart des partenaires vis-à-vis de ces dispositions. Alain Chenu indique enfin qu'un point assez important concerne la volonté d'avoir une meilleure défense face aux allégations qui proviennent parfois des médias, parfois de collègues s'exprimant dans les médias, ou dans des revues plus professionnelles. Le déferlement de mises en cause qui la plupart du temps restent sans suite n'en n'est pas moins une mise en cause de l'intégrité scientifique de tous les collègues et étudiants de Sciences Po. Alain Chenu explique qu'il ne s'agit pas de se plonger dans un combat médiatique de chaque instant, mais il lui semble nécessaire de réfléchir aux articulations entre le champ des médias et le champ de la science, afin de faire en sorte que le champ de la science défende son domaine de compétences de manière plus énergique.

Florence Haegel demande s'il pourrait y avoir un intérêt à élaborer une charte déontologique des valeurs de l'institution, qui pourrait être signée au moment des recrutements.

Dina Waked demande si les formations intègrent les spécificités disciplinaires. Elle demande en outre si une réflexion a été engagée concernant ChatGPT.

Mirna Safi s'interroge sur les personnes ou le service à solliciter en cas de suspicion de plagiat par des étudiants.

Marie Scot indique qu'il existe une charte de déontologie de la recherche, adoptée par le Conseil scientifique en juillet 2021 mais souligne que celle-ci est mal connue et diffusée. Elle explique qu'un enjeu est d'en faire une annexe de toutes les conventions de recherche avec les partenaires financeurs privés, dans la mesure où cette charte contient de nombreuses dispositions qui protègent la communauté scientifique.

Sur la question de la fraude étudiante, Marie Scot indique que des progrès ont été accompli : la charte anti-plagiat a laissé place à une charte de l'intégrité académique, qui couvre mieux les différentes situations. Elle précise que du point de vue de la procédure, des réflexions sont en cours pour faciliter la prise en compte des cas par les enseignants, de manière équitable sur tous les campus, et pour faire évoluer la composition de la cellule intégrité académique.

Alain Chenu indique que les mêmes formations sont dispensées à tous les étudiants, sans déclinaison disciplinaire, répondant en cela au souhait de l'Ecole de la recherche de concevoir un enseignement transdisciplinaire, basées sur des méthodologies qui sont utilisées par différentes disciplines, mais dans un cadre général. Si des ressources étaient mises à disposition, l'idéal serait bien entendu de développer des modules plus spécifiques, en priorité à destination des formateurs eux-mêmes (enseignants-chercheurs, personnels administratifs d'appui à la recherche).

Janie Pélabay indique que la récente introduction du « plaider coupable » aide considérablement au traitement des affaires par la section disciplinaire compétente. Elle se demande si le nombre limité de cas de fraudes étudiantes déférées à la section disciplinaire n'est pas lié à la diversité des pratiques des responsables pédagogiques et des enseignants face à un cas de suspicion de fraude, et s'interroge sur la nécessité d'une uniformisation des pratiques entre enseignants.

Eberhard Kienle remercie Alain Chenu et Marie Scot, et salue leur travail et leur engagement, qui nécessite vraisemblablement un renforcement en personnel et en ressources.

3 / Avis sur la modification du règlement intérieur du comité de déontologie de la recherche

Sergei Guriev remercie Marie Scot et Alain Chenu dont l'action est essentielle pour les travaux du comité de déontologie de la recherche, qu'il préside lui-même (sans droit de vote), en tant que directeur scientifique.

Sergei Guriev indique qu'au sein du comité de déontologie de la recherche, une réflexion a été engagée sur le règlement intérieur, en vue de proposer des modifications, soumises aujourd'hui pour avis aux membres du Conseil scientifique. La première modification consiste à changer le nom du comité, qui deviendrait le « comité d'éthique de la recherche », appellation plus lisible pour les partenaires, notamment étrangers, et qui permettrait d'éviter les confusions avec la commission de déontologie de Sciences Po. Sergei Guriev indique qu'un deuxième sujet concerne le périmètre du comité. Il explique que le comité traite à l'heure actuelle les projets de la faculté permanente (8 dossiers en 2023). Mais il y a aussi une demande forte du côté

de l'École de la recherche pour que le comité traite également les projets portés par les doctorants. Si l'élargissement du périmètre du comité de déontologie de la recherche aux doctorants était décidé aujourd'hui, il s'agirait de réfléchir à la mise en œuvre, qui doit être instruite et ne pourrait être effectif qu'à partir du mois de septembre prochain. Sergei Guriev explique en outre qu'il faudra ajouter des membres. À l'heure actuelle, le comité est composé de quatre membres de la faculté permanente, et il est proposé de porter ce nombre à six membres de la faculté permanente, afin de représenter toutes les disciplines, et à exercer un rôle de filtrage par discipline, en lien avec les directeurs de thèse, qui devront être plus systématiquement formés aux questions d'éthique et de déontologie. L'objectif de l'augmentation du nombre de membres au sein du comité est de permettre de libérer le RIS du travail de pré-instruction des dossiers examinés par le comité, en impliquant davantage la faculté permanente dans cette tâche de pré-instruction. Dans cette perspective, le sujet de la valorisation de cette activité (comptabilisation des heures au titre des activités complémentaires des membres de la faculté permanente) fait actuellement l'objet de discussions. La dernière modification consiste à instaurer une présentation annuelle du rapport du comité au Conseil scientifique. Sergei Guriev ajoute que ces propositions de modifications ont été présentées la semaine dernière en réunion des directeurs et directrices d'unités et de départements, qui sont favorables à l'élargissement du périmètre du comité aux doctorants.

Anne Revillard indique que, comme elle l'a dit en réunion des directeurs et directrices d'unités et de départements, elle a une préoccupation sur l'augmentation significative de la charge de travail que cela va représenter. Elle exprime en outre un certain scepticisme sur la capacité de membres de la faculté permanente, y compris en passant de quatre à six, à assumer cette augmentation de la charge de travail. Anne Révillard explique donc qu'il faudrait pouvoir recruter une personne en appui du comité.

Pierre François indique que l'inclusion des doctorants dans le dispositif est une question qui est vitale pour l'École de la recherche, mais que cela nécessite des moyens supplémentaires, pas seulement en augmentant le nombre de membres au sein du comité, mais en recrutant une personne dédiée sur ce sujet.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la modification du règlement intérieur du comité de déontologie de la recherche.

Eberhard Kienle indique que cet avis unanimement favorable s'accompagne d'une recommandation à renforcer le dispositif en recrutant une personne supplémentaire en appui au comité.

4 / Présentation du rapport d'activité du comité de déontologie de la recherche

Sergei Guriev rappelle que le rapport d'activité du comité de déontologie de la recherche a été diffusé aux membres du Conseil scientifique. Il invite tous les membres du CS à en prendre connaissance, dans la mesure où il traite de sujets qui concernent

toutes les disciplines, et toutes les méthodologies. Contrairement à ce à quoi l'on pourrait s'attendre, le CDR ne règle pas que des recueils de consentement, mais de très nombreuses questions, relatives à la protection des sources, à l'anonymisation des données, à la collecte de données en ligne, etc. Sergei Guriev précise qu'en 2023, 8 projets de recherche ont fait l'objet d'un avis par le CDR, avis systématiquement favorables, parfois de manière conditionnelle ou avec des recommandations. Sergei Guriev indique que le comité, et les porteurs de projets, ont la chance de bénéficier de compétences pour l'instruction en amont (RIS, DPO), mais que l'élargissement du périmètre du comité rend indispensable le renforcement des ressources mises à disposition du comité.

5 / Présentation du rapport d'activité de l'École de la recherche

Pierre François indique qu'il profitera de ce bilan annuel pour également présenter une image d'ensemble des six années pendant lesquelles il a dirigé l'Ecole de la recherche. Pierre François rappelle qu'il avait un double cahier des charges : donner une forme d'existence internationale à l'École de la recherche, et faire de l'École de la recherche une École de Sciences Po.

Pierre François évoque les flux à l'entrée des masters, indiquant que les candidatures ont augmenté de 50% sur la période, en particulier des candidatures internationales, multipliées par plus de 2 au cours des six dernières années. Les candidatures françaises ont crû de 30%. Le recrutement en provenance du Collège universitaire est resté stable. Pierre François indique que les effectifs du master de l'Ecole de la recherche ont crû d'environ 50 % en six ans, avec aujourd'hui environ 200 étudiants par cohorte, ce qui est beaucoup d'un point de vue pédagogique et d'accès aux ressources pour l'entrée en doctorat. Un quart des étudiants de master vient de l'étranger, un quart d'autres institutions françaises, et la moitié vient du Collège universitaire. S'agissant des candidatures en doctorat, on note une augmentation de 60 %, globalement à parité entre les candidatures internes et externes : les doctorants recrutés sont à 55 % issus de Sciences Po, et à 45 % de l'extérieur. Pierre François indique que parmi les doctorants qui sont extérieurs à Sciences Po, la moitié vient de l'étranger.

Pierre François indique que sur une trajectoire qui correspond globalement au cahier des charges, il souhaite signaler des points de vigilance. Le premier concerne le master, et la question récurrente du contrôle des flux des étudiants issus du collège universitaire de Sciences Po. Pierre François explique en outre que sur la période, on observe à la fois une augmentation des masterants et une augmentation très forte des candidatures extérieures en doctorat, ce qui signifie qu'il est aujourd'hui beaucoup plus difficile d'avoir une thèse financée à Sciences Po. Pierre François précise que c'est deux fois plus difficile qu'au début de son mandat d'avoir une thèse financée à Sciences Po. Il ajoute qu'à nombre de contrats doctoraux constant, la pression est telle qu'elle commence à devenir très fortement désincitative, notamment pour certains candidats internationaux.

Pierre François évoque ensuite les transformations internes. Au niveau master, des maquettes ont été refondues, des doubles diplômes ont été mis en place, des research tracks avec d'autres Écoles ont aussi été développées, notamment l'EAP et PSIA. Par ailleurs, au niveau doctorat a été menée toute une série de transformations, parfois très techniques ou financières : la politique d'exemption des droits de scolarité pour les doctorants a été refondue deux fois, les bourses FNSP ont été transformées en contrats doctoraux, la politique de départ vers les zones à risques a été transformée assez profondément, le fonds de soutien à la recherche doctorale a aussi été refondu en profondeur, une offre de séminaires inter-semestres a été construite (le travail se poursuit), les procédures d'admission, de suivi et de réinscription en thèse ont beaucoup été travaillées (comités de suivi individuel, comités de thèse). Pierre François précise que l'objectif sur ce sujet était notamment de mettre en place une politique plus coordonnée pour les doctorants recrutés et financés sur des financements extérieurs, à la fois sur la qualité des doctorants ainsi que sur la qualité des financements. Une attention particulière a en outre été portée à la question des VSS et des changements de directions de thèse — deux questions qui ne sont pas nécessairement liées, mais qui sont des points ayant retenu l'attention des équipes. Pierre François indique en outre qu'un travail a porté sur la diversification des directions de thèse : aujourd'hui, entre 75 et 80 % des membres de la faculté permanente peuvent diriger ou dirigent effectivement des thèses à Sciences Po, ce qui est beaucoup plus qu'il y a six ans. Pierre François explique par ailleurs que dans ces six années, il a aussi fallu gérer le COVID et ses implications, notamment s'agissant de la prolongation des contrats doctoraux. Enfin, le rapport Hcéres a été travaillé au cours de ce mandat.

Pierre François donne ensuite des informations sur les flux à la sortie s. Il indique qu'à la sortie du master, la moitié des diplômés poursuit les études, et qu'une majorité de ces étudiants qui poursuivent leurs études le font en doctorat. Parmi ceux qui travaillent, la majorité travaille dans le privé, en CDI sur de très bonnes positions. Les chiffres de placements de l'École de la recherche sont ainsi très bons en sortie de master. Pierre François indique en outre qu'après leur diplôme de master, les personnes sont très majoritairement en France, même si c'est un peu moins le cas pour ceux qui sont en thèse. S'agissant des débouchés en thèse, Pierre François explique que les deux tiers des docteurs travaillent dans le monde académique, dont les deux tiers sur des postes stables, qu'ils obtiennent généralement au bout de trois ans ; les emplois des docteurs, quand ils ne travaillent pas dans le monde académique, sont très différents, et bien meilleurs que les emplois des masterants. Pierre François précise que les débouchés, académiques ou non, sont majoritairement en France. Sur cette question des débouchés, Pierre François estime donc que l'objectif de mettre l'École de la recherche sur la carte doit encore être travaillé. Il souligne que cela ne dépend pas que de l'École de la recherche, car cela dépend notamment de la mise en place de marchés du travail académiques, en particulier transnationaux qui pour l'instant existent peu.

Pierre François conclut son propos en évoquant un point lié aux ressources humaines. Il indique que l'Ecole de la recherche, qui compte 200 étudiants en master dans chaque cohorte, ne compte qu'un seul responsable pédagogique, quand d'autres écoles, à

effectif équivalent, comptent quatre responsables pédagogiques. Pierre François indique qu'à l'heure du changement de doyen pour l'Ecole de la recherche, la question de l'adéquation des objectifs et des moyens doit être posée, soit en révisant les objectifs de l'Ecole à la baisse, soit en donnant effectivement à l'École les moyens de travailler.

Lucien Thabourey indique que les doctorants saluent le travail accompli par l'École de la recherche, et ne peuvent qu'appuyer cette demande de ressources supplémentaires. Lucien Thabourey explique en outre que les doctorants demandent plus de formations doctorales sur des questions méthodologiques trans-laboratoires.

Emeric Henry remercie Pierre François pour tout le travail qu'il a accompli durant toutes ces années. Il demande des précisions quant à la question de financements supplémentaires sur la quatrième année.

Florence Haegel remercie également Pierre François, et s'interroge sur l'accentuation du déséquilibre de la répartition femmes/hommes en doctorat, qui est identique au CEE et a été souligné par le comité de visite du Hcéres. Elle se demande si le déséquilibre apparait dès l'inscription en master ou seulement à l'inscription en doctorat.

Emanuele Ferragina remercie à son tour Pierre François. Il indique que dans les masters à effectifs réduits, comme celui de sociologie par exemple, l'afflux d'étudiants venant du collège universitaire est problématique. Il suggère de mettre en place, non pas un système de sélection, mais un entretien avec les candidats, afin de les informer sur les difficultés auxquels il faut s'attendre lorsque l'on s'engage dans une filière recherche.

Sophie Dubuisson-Quellier remercie également Pierre François, et confirme la difficulté pour l'Ecole de la recherche, en lien avec les unités de recherche, de faire face à la croissance des effectifs. Elle s'interroge sur le contenu du mandat qui sera donné par la direction de Sciences Po au futur doyen ou à la future doyenne de l'Ecole de la recherche, et s'il sera possible pour le conseil scientifique d'en prendre connaissance.

Pierre François revient d'abord à la question du genre, qui a déjà fait l'objet d'une discussion au sein du Conseil scientifique l'année dernière, et qui est régulièrement évoquée au sein du Comex de l'Ecole de la recherche. Il explique que l'an dernier, il y avait globalement une parité, mais cette année pas du tout, le déséquilibre concernant surtout la science politique. Il rappelle que la direction de l'Ecole de la recherche respecte les décisions des comités de thèses, en rappelant systématiquement l'objectif de la parité ; il constate que pour l'économie par exemple, les efforts ont été remarquables ces dernières années. Pierre François ne peut affirmer que le problème se situe au niveau du passage du master au doctorat, mais il constate que les situations sont très déséquilibrées en fonction des disciplines : il y a par exemple beaucoup de femmes en master en histoire, alors qu'elles sont minoritaires en master d'économie. S'agissant des étudiants provenant du collège universitaire, Pierre François indique que les directeurs et directrices d'études doctorales sont sollicités pour prendre contact avec les étudiants qui s'inscrivent dans les masters de l'Ecole de la recherche, mais qu'il n'existe pas de procédure systématique. Cette question existe pour d'autres

écoles ; le dossier a été instruit l'an dernier, un long travail a porté sur la question de l'orientation et de la sélection, et il a été décidé de rester là où les choses en sont.

Pierre François revient ensuite à la question de la difficulté d'accès au doctorat compte tenu du petit nombre de contrats doctoraux proposés chaque année. Il a donc été demandé pendant plusieurs années une augmentation des contrats doctoraux, augmentation validée par le Conseil d'administration de la FNSP, d'augmenter le montant des contrats doctoraux. Pierre François explique que la question a été posée de savoir si on ne pouvait pas redéployer les moyens pour financer plutôt les quatrièmes années de doctorat. Sur cette question, le Comex de l'Ecole de la recherche a décidé d'avancer sur cette question avec la personne qui prendra prochainement la direction de l'Ecole de la recherche ; le Comex a en outre signalé qu'une politique correcte de quatrième année pourrait être plus coûteuse que ce qui a été prévu pour augmenter le nombre de contrats doctoraux.

Sergei Guriev remercie Pierre François pour sa présentation, et pour ses six années à la direction de l'Ecole de la recherche. Sergei Guriev souligne que le sujet de l'équilibre des genres en économie est une préoccupation majeure. Il indique qu'il est favorable à des dispositions qui permettraient d'informer les étudiants sur les exigences en master de l'Ecole de la recherche, afin d'éviter des situations personnelles très difficiles. Concernant la quatrième année, Sergei Guriev indique que le nouveau secrétaire général va être sollicité pour chiffrer les coûts d'une généralisation de la quatrième année ; il indique que financer la quatrième année de doctorat augmenterait l'attractivité de l'Ecole de la recherche au niveau international. Il explique que par exemple en économie, il n'existe pas en France de programme doctoral avec une quatrième année et grâce à cette option, Sciences Po dépasserait ses concurrents en France au moins. Sergei Guriev revient ensuite à la question de Sophie Dubuisson-Quellier, et explique qu'il y aura une discussion lors du prochain Conseil scientifique avec le candidat ou la candidate, qui présenteront leur projet.

Eberhard Kienle remercie Pierre François pour son rapport, pour sa présentation, et son action en tant que doyen de l'Ecole de la recherche qui, elle aussi, fonctionne avec des ressources humaines limitées.